



UN MARCHÉ DES PRODUCTEURS À GONESSE EN SEPTEMBRE 2022

Parvis et rotonde en proximité de
l'Hôtel-de-Ville, 66 rue de Paris 95500 Gonesse

LA VILLE DE GONESSE LANCE UN APPEL À CANDIDATURES

Présentation de l'appel à candidatures

L'article L2122-1-1 Du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que si un titre mentionné à l'article L 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

PRÉAMBULE

La Ville de Gonesse a le souci de permettre à ses habitants d'accéder à une offre alimentaire saine et de qualité. Aussi, elle a décidé de créer un marché des producteurs, mettant à l'honneur les produits biologiques et issus de circuits courts. Véritable zone de chalandise au cœur de la commune, dans un cadre agréable, le marché a pour but de renouer le dialogue et la confiance de proximité entre habitants et producteurs.

Ce marché aura lieu entre fin septembre et début octobre 2022, après le retour des habitants des vacances et le début de la rentrée scolaire. Nous souhaitons ainsi garantir son succès. Les horaires d'ouverture seront de 9h30 à 14h. Nous espérons présenter à la population un marché de producteurs locaux et d'artisans (produits à la vente tels que : thé, jus de fruits, miel, noix, confiture, pain, fromage, chocolat, savons, décoration, textile, etc.). Les critères de sélection des offres exposées dans le document en ligne sur le site de la Ville permettront de garantir un égal traitement des candidats potentiels.

1. PRÉSENTATION DE LA CONSULTATION

a) Objet de la consultation et environnement juridique

La ville de Gonesse met à disposition un espace d'exposition sur le parvis de l'hôtel de ville ou dans la rotonde située dans sa périphérie en fonction du nombre de candidats retenus. Ce marché sera constitué d'espaces de ventes, permettant la présentation de différents produits exposés à la vente du public. Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue entre la ville de Gonesse et chaque candidat retenu à l'issue de la sélection ayant pour objet l'installation d'un stand de produits locaux et artisanaux et la vente de ces produits au public lors de ce marché local des producteurs.

Cette convention permettra à son titulaire d'occuper le domaine public. Elle stipulera les conditions d'exécution de l'activité autorisée. Elle précisera les obligations réciproques des deux parties.

Sa durée de validité sera fixée pour la durée du marché.

b) Conditions générales de l'occupation du domaine public

Chaque producteur postulant devra transmettre, lors de sa demande, les éléments descriptifs de ses besoins d'occupation en terme de surface, de mètre linéaires. La commune lui répondra dans la mesure de ses possibilités.

L'installation du stand s'effectuera de 7h à 9h les jours précités.



Modalités d'occupation du site

Le nombre d'emplacements destinés à accueillir un exposant dépendra du nombre de candidatures reçues.

Un emplacement standard de 4 mètres sur 2 mètres, en l'absence de demandes plus spécifiques, sera attribué à chaque producteur selon le plan joint au présent appel à candidatures. Il est possible, dans un souci d'organisation, que le stand change d'emplacement. L'installation du stand est à la charge du producteur. Les stands seront agencés de manière à mettre en valeur la place qu'ils occupent, mais aussi les produits mis en vente, tout en facilitant la fluidité du public. Seuls les structures ou matériels strictement indispensables à l'exploitation du lieu de vente, et validées au préalable, seront autorisés sur le site.

L'installation sur site devra être conforme au plan d'installation annexé à la future convention d'occupation conclue. Une visite sur place est possible pour les candidats afin de leur permettre de mieux appréhender les lieux et les contraintes du site. Les candidats intéressés sont invités à prendre contact à l'adresse suivante : amtouati@mairie-gonesse.fr afin de convenir d'un rendez-vous.

c) Contenu de la prestation

Le bénéficiaire s'engagera notamment à :

- rapporter son matériel pour mettre en place son stand ;
- transmettre aux personnes citées au 2.2, le matériel dont il aurait besoin en plus de son matériel (ex : tables, chaises) et ses besoins en électricité (nombre d'ampères nécessaires à l'exploitation du stand) ;
- monter son stand de 07h à 09h les jours du marché,
- vendre uniquement les produits proposés dans sa candidature ;
- assurer un aspect correct du site durant la vente de ses produits locaux et artisanaux ;
- ne pas procéder au dépôt de débris ou résidus provenant de son activité en dehors des lieux spécialement aménagés à cet effet ;
- ne pas utiliser de la vaisselle jetable, même dans le cadre de dégustations ;
- prendre toutes les précautions durant le montage et démontage des installations pour ne pas porter atteinte à la sécurité du public ;
- positionner son stand comme indiqué sur le plan joint, de façon à ne pas gêner la circulation alentour ou entraver leurs accès. La présence de ces structures ne devra en aucune façon constituer une gêne pour la promenade publique ;
- ne réaliser aucun ancrage dans le sol. Toutes les structures utilisées devront être lestées auto stables.

d) Conditions financières

Le bénéficiaire de l'autorisation bénéficiera d'une occupation du domaine public à titre gracieux.

e) Modalités de la consultation

Toutes les candidatures devront être conformes à la volonté de la Ville de créer un marché de producteurs locaux et d'artisans de qualité et valorisant les savoir-faire artisanaux.

2. CHOIX DES EXPOSANTS

Le nombre d'emplacements étant limité, la Ville retiendra les candidatures reçues, sous réserve de leur recevabilité, à l'aune des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

a) Qualité et diversité des produits proposés

L'offre proposée devra mettre en avant la production locale ou l'artisanat français ainsi que l'excellence des produits du département du Val d'Oise et/ou de la région de l'Oise. Elle doit s'adresser à tous les publics, notamment aux familles et leurs enfants.

b) Pertinence des conditions d'exploitation, modalités d'organisation et de fonctionnement de l'activité proposées

La Ville examinera ici :

- La compatibilité de la proposition avec le tissu économique local ;
- La qualité des produits à la vente au public (présentation, mise en avant, dégustations si alimentaire, etc) ;
- Le matériel utilisé par le candidat et le matériel demandé à la ville ;
- Les prix des produits proposés au public.

3 critères esthétiques des stands :

- Coloris ;
- Décorations ;
- Intégration visuelle avec le reste du patrimoine urbain

c) Critère environnemental

La Ville appréciera à cet égard :

- l'usage de contenants (assiettes et verres) fabriqués avec des matériaux recyclables ; le cas échéant, d'une vaisselle réutilisable ;
- l'utilisation de sacs biodégradables ;
- la production minimale de déchets et le tri de ceux-ci ;
- toutes autres mesures en faveur du développement durable.

Informations complémentaires

Seuls les dossiers complets comprenant les pièces mentionnées à la 2ème partie ci-dessous seront examinés. La Ville pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toutes précisions qu'elle jugera utile et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblerait nécessaire. La Ville se réserve le droit d'éliminer des propositions incomplètes ou non conformes à l'objet de la consultation.

À l'issue de l'instruction et de l'examen des candidatures par les services de la Ville, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera proposée avec chaque candidat retenu. La Ville se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune des propositions exprimées ne lui paraît pouvoir être retenue.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats au titre du présent appel à projet, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

3. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

a) Constitution d'un dossier de candidature

Tout candidat à la participation de l'emplacement sur le marché de producteurs locaux et d'artisans doit constituer un dossier de candidature comportant obligatoirement :

Une demande d'occupation du domaine public avec les dates choisies par le candidat Le candidat formulera sa demande par écrit et en langue française. Sa demande devra permettre à la Ville de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite et la qualité de ce projet tant d'un point de vue de l'animation que des produits et exposants envisagés.

Chaque producteur postulant devra transmettre les emplacements par ordre croissant qu'il souhaite occuper.

Chaque producteur devra indiquer ses besoins éventuels en matériel et en fourniture d'électricité (nombre d'ampères nécessaires).

A l'appui de sa demande, le candidat fournira l'ensemble des renseignements suivants :

- le nom commercial et la dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement candidat, son adresse postale et celle du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), son adresse électronique, son numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET.
- Les noms, prénoms, qualité, mails, numéro de téléphone, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat ;
- L'assurance de responsabilité civile ;
- La liste des produits mis en vente avec leurs prix.
- Le candidat pourra apporter toute information qu'il jugera utile ou nécessaire pour la bonne compréhension de son dossier.
- Des photographies d'illustration du stand que le candidat propose.

b) Note succincte de présentation

Il appartient au porteur de projet de présenter dans son dossier :

- la nature et contenu du projet et les perspectives de développement commercial ;
- la motivation et expérience professionnelle du candidat ;

c) Critères de sélection :

- Critère 1 : Adéquation du projet avec l'objectif de diversification de l'offre alimentaire – 40%
- Critère 2 : Largeur de la gamme proposée – 30%
- Critère 3 : Rapport qualité/prix – 20%
- Critère 4 : Expérience professionnelle et motivation – 10%

d) Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être adressé à l'adresse ci-dessous :

Hôtel de Ville de Gonesse / Mission Commerce

Appel à candidatures « Emplacement sur le marché de producteurs locaux et d'artisans 2022 »

66 rue de Paris 95503 Gonesse, Cedex 3

Le dossier complet devra être déposé avant le 15 Juillet 2022. Les candidatures reçues après cette date ne seront examinées qu'en fonction des places restantes.

Seules la date et l'heure de réception constatées par la ville de Gonesse seront prises en compte. Il appartient donc au candidat de s'assurer de l'acheminement de son pli dans les délais impartis et de prévoir une marge de temps en conséquence pour la remise de son dossier.

e) Calendrier

- Lancement appel à candidature : mi-mai/juin 2022
- Collecte des dossiers de candidature : juillet 2022
- Analyse des dossiers : août 2022
- Désignation des candidats : Fin Août
- Mise en place sur le marché : septembre 2022

f) Questions

Toute question pourra être posée au service Commerce de la ville de à l'adresse suivante :
amtouati@mairie-gonesse.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

MARCHÉ DES PRODUCTEURS - GONESSE (à compléter et renvoyer)

COORDONNEES DU CANDIDAT

Raison sociale :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du porteur de projet :

N° de portable :

@Email : Site internet :

DESCRIPTIF DU PROJET

Mon parcours professionnel :

.....

.....

Mes expériences professionnelles :

.....

.....

Mes souhaits et mes perspectives de développement :

.....

.....

Contenu et objectifs du projet :

Quelle activité/gamme de produits souhaitez-vous développer ?

.....

.....

Quelle est la fourchette de prix de vos produits ?

.....

Quels sont les signes de qualité des produits proposés (qualification, label...)?

.....

Quelle est votre filière d'approvisionnement ?

.....

De quelles dispositions techniques avez-vous besoin ?

Accès eau

Accès électricité

Déchets spécifiques à traiter. Précisez :

De quelle configuration de stand avez-vous besoins ?

9 mètres linéaires 6 mètres linéaires

Commentaires :

.....

.....

.....

J'atteste sur l'honneur les déclarations mentionnées ci-dessus et JE M'ENGAGE à mettre en œuvre mon projet tel que décrit dans le dossier de candidature et à respecter le règlement du marché en vigueur.

Fait à : le

Signature

